

Des sangliers sous haute surveillance

Au sein du Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) de Bercé, Jacky Hamiot est le spécialiste des sangliers. Une méthode de gestion des dégâts, unique en Sarthe, a été mise en place.



Jacky Hamiot est le spécialiste des sangliers, au sein du GIC de Bercé.



Le sanglier, bête noire des agriculteurs.

Entretien

Jacky Hamiot,
membre du GIC de Bercé.

Pouvez-vous dresser le profil de cet animal ?

Le sanglier est un mammifère omnivore, forestier, relativement intelligent et qui vit en groupe. C'est un animal noble, certes indésirable pour les cultures, mais très utile pour la dissémination des graines. En terme de biodiversité, il a une importance unique puisqu'il transporte dans son pelage des graines et végétaux.

En France, il n'existe aucune

méthode de recensement pour le sanglier. Pourtant, il a un taux de reproduction très important (300 % l'an). Raison pour laquelle nous avons une gestion très difficile, les prélèvements devant être adaptés. Nous avons classifié cette espèce en trois catégories : les mâles, les femelles et les laies de plus de 50 kg. Cette dernière catégorie fait l'objet de nos observations.

Pourquoi se focaliser sur les laies ?

Ce sont elles qui stabilisent la population de l'espèce. La laie matriarcale apprend aux marcassins à vivre en forêt. Si l'on tue ces femelles, les jeunes

deviennent instables, ce sont eux qui font des dégâts dans les cultures, en périphérie de forêt. Or, nous rencontrons beaucoup de difficultés à convaincre les 900 chasseurs du GIC de Bercé à respecter cette logique.

Comment s'organise la gestion des dégâts ?

Elle est unique dans le département. Avec la fédération de chasse, nous avons mis en place une carte où nous distinguons les zones à prairie, à culture de maïs ou de blé, etc. Nous marquons cette carte de plusieurs points, chaque culture ayant sa couleur, là où nous rencontrons

des dommages constatés et chiffrés par des agents de la fédération. S'il y a une concentration de points, nous établissons un plan de chasse spécifique à ce secteur. Avec cette méthode, nous avons clairement chiffré une baisse des nuisances.

En 2005-2006, nous avons relevé l'équivalent de 54 hectares de dégâts, que le GIC a dû compenser financièrement. Aujourd'hui, nous sommes sur un équivalent de 24 hectares. Si tous les GIC appliquent et font respecter notre méthode, nous pourrions baisser de manière très sensible les nuisances des sangliers.